

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

CONSEIL ACADÉMIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022

PV N° 4

CONSEIL ACADÉMIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 29 AVRIL 2022

Le Conseil académique de Nantes Université s'est réuni, sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université de Nantes, Mme Laurianne SCHLAEPPI, Directrice générale des services et Monsieur Dominique AVERTY, premier vice-président Ressources humaines et financières, dialogue social siégeaient à ses côtés.

ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 39 MEMBRES sur 71 MEMBRES

BELLANGER Alexandra	BIATSS	Service Universitaire des Langues
BERNAULT Carine		Président de Nantes Université
BERTONCINI Patricia	B	UFR Sciences et Techniques
CASTELAIN Cathy	A	Polytech Nantes
COMAS-CARDONA Sébastien	A	Ecole Centrale Nantes
CORNU Christophe	A	UFR STAPS
DECHANDOL Emmanuel	BIATSS	IUT Saint Nazaire
EVEILLARD Damien	B	UFR Sciences et Techniques
GASCHET Joëlle	B	UFR de Médecine et techniques médicales
GIAVATTO Angelo	B	UFR Lettres et Langages
GIRAUDEAU Patrick	A	UFR Sciences et Techniques
GODIN Xavier	A	UFR Droit et Sciences politiques
GOURRAUD Pierre-Antoine	A	UFR de Médecine et techniques médicales
GUILLEMIN Caroline	BIATSS	IUT La Roche/Yon
GUILLOTON Lilian	ETU. Titulaire	UFR Sciences et Techniques
HAIDEN Martin	A	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
HEFTI Manuel	ETU. Titulaire	UFR de Psychologie
ISHOW Elena	A	UFR Sciences et Techniques
JACOB Céline	ETU. Titulaire	UFR Lettres et Langages
JEANNESSON Stanislas	A	UFR Histoire
JOHANNET Enzo	ETU. Titulaire	UFR des Sciences pharmaceutiques
JUBEAU Marc	B	UFR STAPS
LAIMÉ Véronique	B	IUT Nantes
LE MENER Léo	B	IAE Nantes
LEBOIS Audrey	B	UFR Droit et Sciences politiques
LECOMTE Victor	ETU. Titulaire	UFR Sociologie
LEMU Agathe	ETU. Titulaire	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
MADEC Théo	ETU. Titulaire	IAE Nantes
MILHORAT Jean-Louis	B	UFR Sciences et Techniques
PASCAUD Benoît	BIATSS	EBANSN
RAGOT Lorenzo	ETU. Titulaire	UFR Sciences et Techniques
RIVET Christophe	BIATSS	IAE Nantes
ROBERT Jean-Michel	A	UFR des Sciences pharmaceutiques
ROCHA DA SILVA Luisa	A	Ecole Centrale Nantes
ROUSSET Jean-Marc	BIATSS	Ecole Centrale Nantes

SAUVAGET Anne	A	UFR STAPS
SERVIÈRES Myriam	B	Ecole Centrale Nantes
VILACA Précilia	BIATSS	UFR Droit et Sciences politiques
WIELGOSZ-COLLIN Gaëtane	B	UFR des Sciences pharmaceutiques

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 17 MEMBRES

1. ROCHER Jezabel a donné procuration à DECHANOL Emmanuel
2. BARRERIE Anne a donné procuration à VILAÇA Précilia
3. ROY Isabelle a donné procuration à JEANNESSON Stanislas
4. SAULQUIN Xavier a donné procuration à MILHORAT Jean-Louis
5. SEVI Benoît a donné procuration à GODIN Xavier
6. GUENNEUGUES Tanguy a donné procuration à MADEC-GUILLOT Théo
7. HERSANT Magali a donné procuration à HAIDEN Martin
8. JEANNETEAU Clémence a donné procuration à JOHANNET Enzo
9. GALEAOTE Géraldine a donné procuration à ISHOW Eléna
10. ORANGE Sophie a donné procuration à GASCHET Joëlle
11. CHAUVET Alice a donné procuration à GUILLOTON Lilian
12. ADJALI Oumeya a donné procuration à CORNU Christophe
13. SEGURA Solène a donné procuration à BELLANGER Alexandra
14. VAN LANG Agathe a donné procuration à ROBERT Jean-Michel
15. FOVET Caroline a donné procuration à LEMU Agathe
16. FERNANDEZ Margot a donné procuration à RAGOT Lorenzo
17. DE WRANGLE Catherine a donné procuration à GIAVATTO Angelo

ÉTAIENT ABSENTS À L'OUVERTURE : 15 MEMBRES

ADELE Paul-Anthelme	B	UFR Droit et Sciences politiques
BALLAND Ludivine	B	INSPE Nantes
BACH Kalyane	B	UFR de Médecine et techniques médicales
BODIN Lucie	ETU. Titulaire	UFR Droit et Sciences politiques
BODIN Romuald	A	UFR Sociologie
BOMMÉ Catherine	BIATSS	Pôle Humanité
BONAMI Adrien	ETU. Titulaire	IAE Nantes
HUET Benoît	B	UFR STAPS
IVOL Ambre	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
LEHOUCQ Paloma	ETU. Titulaire	ENSAN
MESSAOUDI Alain	B	UFR Histoire
MIGNOT François	ETU. Titulaire	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
OBE Sabine	BIATSS	Service commun de documentation
SERANDOUR Aurélien	B	Ecole Centrale Nantes
SIMON Capucine	ETU. Titulaire	UFR de Médecine et techniques médicales

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVÉS EN COURS
71	39	17	12	3

Mme BACH Kalyane est arrivée à 9h15.

M. HUET Benoit est arrivé à 9h20.

M. ADELE Paul-Anthelme est arrivé à 9h30.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE

ANEX Sophie	Collaboratrice Cabinet
BEZAULT Valérie	Cellule des Affaires Institutionnelles
DAVY Sébastien	Service de la Recherche et des Études Doctorales
DE LA SELLE Tiphaine	Cellule des Affaires Institutionnelles
DEVISME Laurent	Vice-président Développement durable
DRENO Brigitte	Vice-présidente déléguée Culture scientifique et technique
FOUCHER Karine	Vice-présidente déléguée Orientation et Insertion
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint – Formation et vie des campus
GRASSET Olivier	Vice-président Recherche et Science ouverte
GUEGAN Lauriane	Responsable de la Cellule des Affaires Institutionnelles
GUEVEL Arnaud	Vice-Président Formation et Ressources éducatives libres
LAROCHE Florent	Vice-Président délégué Formation continue
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente déléguée Responsabilité sociale
LE JEUNE Enora	Vice-Présidente Solidarité et santé
MARCHAND Yann	Directeur de la Bibliothèque universitaire
MORERE Julie	Vice-présidente Vie de campus et solidarités
PEDEN Valentin	Service d'Appui et d'Ingénierie de Projets
REBOUD Anne	Service d'Insertion et d'orientation
ROMAN-DUBREUCQ Boris	Directeur Général Adjoint – Environnement social et institutionnel
SAUTY Geraldine	Responsable du Service d'Appui et d'Ingénierie de Projets
SOUCHEREAU Nadège	Directrice des relations internationales
WENDLING Gwendolina	Responsable de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
YOUINOU Sébastien	Directeur de la recherche, des partenariats et de l'innovation

Ordre du jour du conseil académique De Nantes Université du 29 avril 2022

1.	Informations générales	7
2.	Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022	8
POINTS RECHERCHE		8
3.	Appel à candidatures « enveloppe stratégique en soutien aux besoins exceptionnels des unités de recherche (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)	8
4.	Appel à projets régional « Étoiles montantes (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)	11
5.	Appel à projets régional 2022 « soutien aux infrastructures de recherche ligériennes (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)	12
POINTS FORMATION		13
6.	Calendrier universitaire 2022-2023 (pour approbation)	13
7.	L'éducation ouverte (pour débat)	14
8.	Ouverture du DU Passerelle (pour approbation)	18
9.	Questions diverses	19

Tableau récapitulatif des votes :

N° de délibération/arrêté	N° de point	Sujet du point			Nb de présents	Nb de procurations	Nb de votants	pour	contre	abstention /blancs/nul
	1	Informations générales	29/4/22	information						
CAC_220429-01	2	Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022	29/4/22	approbation	39	17	56	56	0	0
CAC_220429-02	3	Appel à candidatures « enveloppe stratégique en soutien aux besoins exceptionnels des unités de recherche (2022) »	29/4/22	approbation	42	17	59	59	0	0
CAC_220429-03	4	Appel à projets régional « Etoiles montantes (2022) »	29/4/22	approbation	42	17	59	59	0	0
CAC_220429-04	5	Appel à projets régional 2022 « soutien aux infrastructures de recherche ligériennes (2022) »	29/4/22	approbation	42	17	59	59	0	0
CAC_220429-05	6	Calendrier universitaire 2022-2023	29/4/22	approbation	42	17	59	49	0	10
-	7	L'éducation ouverte	29/4/22	débat						
CAC_220429-06	8	Ouverture du DU Passerelle	29/4/22	approbation	42	17	59	59	0	0
-	9	Questions diverses	29/4/22	information						

Ouverture de la séance à 9 h par la présidente.

1. Informations générales

M. GRASSET, Vice-président Recherche et Science ouverte, annonce que les résultats des ERC (European Research Council) ont été officiellement communiqués quelques jours auparavant. Les lauréats sont Mme Christine LOMBEZ, du laboratoire de Littératures antiques et modernes, et M. Christophe SOTIN du laboratoire de Planétologie et géosciences.

C'est également une superbe réussite pour les sites services, puisqu'un projet ERC et plus particulièrement un projet advanced ne saurait être construit sans être accompagné par les services. En l'occurrence, les services Europe de la Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ont été exemplaires. Les deux lauréats ont signalé à plusieurs reprises qu'il convenait de saluer leur travail et l'accompagnement qu'ils ont délivré. C'est enfin un superbe succès pour la science.

Le projet porté par Mme Christine LOMBEZ vise à savoir comment la traduction littéraire peut contribuer à la compréhension de l'histoire européenne du XXe siècle (et réciproquement). L'enjeu de recherche porté par M. Christophe SOTIN concerne les molécules organiques complexes. Il souhaite comprendre l'interaction qui peut exister entre les molécules organiques complexes, l'eau, la glace et les roches sur les lunes de Jupiter et de Saturne afin d'explorer le potentiel d'habitabilité de celles-ci. Étant précisé que ces lunes se trouvent à plus d'un milliard de kilomètres de la Terre. Leur succès démontre que réussir un ERC n'est pas une chose impossible.

(Applaudissements.)

LA PRÉSIDENTE souligne que cette réussite constitue un succès et une reconnaissance pour Mme Christine LOMBEZ et M. Christophe SOTIN, mais également pour les services. L'établissement monte en compétence pour accompagner les collègues. Elle propose ensuite de passer la parole à Julie MORERE, afin que celle-ci communique une information relative à EUniWell et plus précisément au FestiWell.

MME MORERE, Vice-présidente Vie de campus et solidarités, indique que le FestiWell de printemps se déroulera du 2 au 13 mai 2022 dans les universités partenaires. À Nantes, cet événement se déroulera le 5 mai. Il sera l'occasion de profiter d'une série de tables rondes, de mini conférences et d'un afterwork qui permettront à chacun de découvrir ou redécouvrir le projet EUniWell.

Le thème retenu pour le Festiwell 2022 vise à promouvoir une réflexion sur ce qui peut concourir au bien-être durable de la société, des campus et des universités, à favoriser les échanges interdisciplinaires et à donner à se comprendre au plus grand nombre ce qui porte la communauté EUniWell autour de ce thème. Les activités se dérouleront en rassemblant tous les acteurs de la communauté Nantes Université, à savoir les étudiants, les doctorants, les enseignants-chercheurs, mais aussi les chargés de mission et les directeurs opérationnels de certains projets.

Cet événement permettra de travailler conjointement sur le sujet d'université européenne. Les thématiques retenues porteront sur la société et les transitions écologiques, en vue de mettre en avant certains projets portés par Nantes Université dans ce domaine et toutes les actions conduites par le Campus vert notamment. Seront également abordées les actions conduites en faveur du climat avec l'organisation d'une fresque du climat.

Il sera procédé à un retour sur la résidence artistique *En découde* qui s'est tenue au cours des dernières semaines et qui démontre la façon dont culture et durabilité peuvent s'allier et faire réfléchir à ces questions. Une doctorante de l'école doctorale Sociétés, temps et territoires interviendra sur la question de l'environnement et de l'urbanisation, afin de préciser la façon dont les universitaires peuvent également élaborer des solutions pour les villes de demain.

Enfin, trois interventions en lien avec le RFI Ouest Industries Créatives permettront de présenter quelques actions menées en matière d'innovation et d'habitat inclusif, par exemple pour réintégrer certains quartiers isolés dans le tissu urbain ou encore pour montrer quelles créations nouvelles peuvent être pensées autour d'îlots de fraîcheur dans l'espace public.

Enfin, le FestiWell sera l'occasion de remettre un kit de départ à la première promo des étudiants EUniWell qui partiront à la rentrée prochaine et qui seront les premiers ambassadeurs de l'université européenne.

2. Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022

LA PRESIDENTE annonce qu'une demande de modification de pure forme a été exprimée par une élue. Sous réserve de cette modification, il est proposé aux membres de l'instance de valider le procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022.

Le procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

POINTS RECHERCHE

3. Appel à candidatures « enveloppe stratégique en soutien aux besoins exceptionnels des unités de recherche (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)

M. GRASSET rappelle en préambule le contexte général de cet appel à candidatures. Chaque année, l'enveloppe attribuée aux laboratoires de recherche représente un montant global d'environ 3 millions d'euros.

8 % de cette enveloppe globale sont consacrés à un appel à projets qui a pour objet de soutenir des besoins exceptionnels. L'enjeu vise à disposer d'un outil souple pour répondre de façon relativement rapide aux urgences, aux situations critiques et aux besoins inattendus des laboratoires.

Ce dispositif offre une certaine réactivité pour obtenir des financements de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour financer des équipements. Il est plutôt apprécié des laboratoires. L'enveloppe concernée n'est pas anodine puisqu'elle avoisine 240 000 €. Des règles sont fixées pour déployer cette enveloppe : un plafond de 30 000 € est fixé pour chaque laboratoire, qui ne peut formuler qu'une seule demande par an.

Il arrive que certaines années ces règles de base ne soient pas parfaitement respectées. Certaines demandes de financement peuvent ainsi se révéler particulièrement élevées au regard à l'enveloppe disponible. Mais cette année, les laboratoires ont joué le jeu et toutes les demandes qui ont été exprimées ont été raisonnables. À noter en outre que si ce dispositif vise à financer des dépenses exceptionnelles, ceci signifie qu'il n'a pas pour objet de participer au fonctionnement habituel d'une activité de recherche.

Des critères permettent de hiérarchiser les demandes de financements qui sont produites. Certaines demandes sont ainsi considérées comme indiscutables et reçoivent un avis unanimement favorable. Quelques demandes peuvent être considérées comme indiscutables, mais recevoir des avis plus mitigés. Enfin, d'autres demandes peuvent recevoir des avis réservés et elles font alors l'objet d'échanges en commission permanente et en Conseil académique.

M. DAVY propose de présenter les demandes qui ont été formulées au regard de cette enveloppe. Il évoque tout d'abord les demandes considérées comme indiscutables qui ont fait l'objet d'un soutien sans réserve. Seize demandes de financement exceptionnel sont recensées dont sept en sciences et technologie, sept en santé, une

en société et une interpolaire. Huit de ces seize demandes bénéficieraient d'un soutien sans réserve au titre de cet appel à financement.

La première émane du laboratoire INCITE, qui a besoin de réaménager une pièce de stockage de produits chimiques, de réaménager une pièce de culture et d'acquérir un meuble pour la réception du courrier de l'unité. Le laboratoire a sollicité une enveloppe de 5000 €, dont 4200 € au titre des réaménagements précités. Ce budget serait utilisé pour acquérir notamment des armoires de sécurité destinées à stocker des produits chimiques. À noter que le meuble destiné à la réception du courrier est déjà disponible à l'IRS2.

La demande porterait donc sur les deux premiers items et elle a reçu un soutien sans réserve. La direction en charge des sujets d'hygiène de sécurité doit par ailleurs s'assurer les bonnes conditions de stockage des produits chimiques. Elle devra échanger avec le laboratoire pour vérifier que les équipements et l'aménagement retenus sont conformes aux standards.

Le deuxième projet soutenu serait celui porté par le MIP, qui présentait deux objets différents. La demande vise le remplacement d'un stimulateur destiné à mesurer la fatigue neuromusculaire en remplacement de l'actuel, qui dysfonctionne aujourd'hui. La demande vise également l'acquisition de caméras infrarouges optoélectroniques. La demande ayant trait au remplacement du stimulateur a reçu des avis très favorables des évaluateurs.

La demande suivante émane de l'UMR 1089, ou TaRGeT. Elle porte sur le remplacement d'un lecteur ELISpot, un appareil utilisé pour mesurer la réponse immunitaire cellulaire. Son coût est de plus de 70 000 €. La demande de financement est de 30 000 €. Les rapporteurs ont émis des avis très favorables étant précisé que l'Inserm participe à 50 % du besoin. Cette aide de l'Inserm est conditionnée au soutien apporté par l'université, qui est donc déterminant.

Le dossier suivant porte sur des problématiques d'hygiène et de sécurité. Il s'agit de rénover un système d'aspiration des fumées produites au sein de l'atelier de soufflage de verrerie du laboratoire. La demande a reçu un avis très favorable, mais également un « ne se prononce pas » de la part d'un rapporteur, qui se demandait si la rénovation des souffleries devait faire l'objet d'un soutien *via* cet appel ou si elle justifiait un soutien plus élargi. En tout état de cause, ce soutien est fortement soutenu par la direction en charge des problématiques d'hygiène et de sécurité de l'université et qui est suivi par la Direction du patrimoine immobilier et de la logistique (DPIL). De fait, sur le plan de la sécurité, ce dossier constitue une priorité avérée.

Le besoin suivant a été exprimé par le GEPEA en vue de remplacer quatre des huit sorbonnes qui se trouvent au sein du bâtiment de Saint-Nazaire. Le soutien est majeur et la Direction développement social, prévention des sûretés (DDSPS) appuie sans réserve cette demande. Les rapporteurs jugent très favorablement ce soutien.

Des problématiques identiques ont été identifiées au sein de l'Institut d'électronique et des technologies du numérique. Ces besoins sont là encore jugés très importants pour protéger les utilisateurs des vapeurs toxiques. La démarche vise à réaliser des masques photolithographiques. La demande porte sur une enveloppe de 3300 € et fait l'objet d'un soutien sans réserve.

Deux demandes ont été exprimées par le laboratoire de thermique et d'énergie de Nantes (LTeN). La première vise la réparation d'un rhéomètre qui est tombé en panne. La deuxième porte sur la réparation d'un dispositif expérimental baptisé « contact électro thermique » et qui a l'objet d'un vol de câbles. Un soutien de 10 000 € est proposé.

Une autre demande, qui émane de SUBATECH, concerne de la jouvence d'équipement et plus précisément le remplacement du refroidisseur d'un spectromètre gamma de l'unité. Cet équipement est en panne et cela pénalise les activités de recherche de l'unité. La demande a reçu un avis très favorable des rapporteurs.

Enfin, la dernière demande ayant fait l'objet d'un avis favorable unanime vise l'aménagement d'une salle de visio. À cette fin, une enveloppe de 2000 € est sollicitée par la MSH.

Il évoque ensuite une demande positionnée en niveau trois. Celle-ci émane du CR2TI et elle vise l'acquisition d'une station de travail destinée à la préparation de librairies de séquençage. Deux avis réservés ont été exprimés parmi les rapporteurs. D'une part, il s'avère que le laboratoire n'apporte pas de cofinancement sur cet équipement. D'autre part, l'absence de devis a été soulignée par les rapporteurs. Enfin, les rapporteurs se sont étonnés qu'il n'y ait pas de financement propre plus important de la part de l'université.

Il évoque également le cas particulier du Centre de droit maritime et océanique (CDMO), qui a été désigné par la Banque mondiale et les Nations unies comme appelé à constituer un partenaire d'excellence sur un programme de recherche dédiée à la gouvernance des océans et à l'économie bleue. Or ces organisations internationales participent à la dotation du laboratoire à hauteur de 3500 € seulement sur l'ensemble des activités de recherche prévues dans ce cadre, ce qui ne représente que 10 % de l'effort total attendu. Le laboratoire a sollicité une aide de 30 000 € pour couvrir des dépenses de fonctionnement (organisation de séminaires et de conférences, déplacements). Or ce type de dépenses n'intègre pas véritablement le périmètre de l'appel.

Une autre demande nécessite un arbitrage. Les trois dossiers santé suivants portent sur de la jouvence d'équipements obsolètes ou défectueux. Ces équipements menacent les activités de recherche des laboratoires concernés. Les rapporteurs ont toutefois souligné le caractère prévisible de leur obsolescence puisqu'ils sont anciens. Ils proposent par conséquent de soutenir ces demandes, mais à un niveau de financement moindre que demandé. Algosolis rencontre ainsi une problématique au niveau de ses sorbonnes. Du point de vue de la sécurité des utilisateurs, le soutien est sans réserve. Un rapporteur a toutefois souligné la possibilité d'amortir cette dépense sur des contrats annoncés comme relativement importants ainsi que l'absence de devis. En tout état de cause, le besoin de sécurité est avéré.

L'institut des matériaux (IMN) a formulé une demande visant la mise aux normes d'une salle de manipulation et plus précisément de bancs de test qui sont utilisés pour des piles à combustible et des électrolyseurs. Les équipements actuels ne sont plus adaptés aux gaz qui sont aujourd'hui manipulés et qui sont très dangereux pour l'homme. L'objectif consiste donc à opérer une montée en version des équipements actuels, au regard des activités de recherche du laboratoire. Cette mise aux normes vise à répondre à de fortes problématiques de sécurité. Le montant global des travaux concernés est évalué à 80 000 €. La demande de participation s'établit à 30 000 €. À noter que le bâtiment appartient au CNRS. La question se posait par conséquent sur la participation de l'université sur ce volet.

M. GRASSET rappelle que l'enveloppe globale est de 240 000 €. La somme des demandes en priorité une (P1) s'établit à 110 000 €, celles relatives aux demandes en priorité deux (P2) représentent une valeur de 90 000 €, soit 200 000 € au total. Il est donc proposé au Conseil académique de financer la totalité des demandes P2. À noter en outre que les demandes de certains pôles portent également sur des besoins RH et d'accompagnement. Ce besoin est identifié. Pour conclure, il est proposé au Conseil d'approuver les propositions de répartition de subventions au titre du soutien exceptionnel aux unités de recherche.

MME ISHOW relève tout d'abord que certains projets relèvent de problématiques en lien avec l'hygiène et la sécurité. Or ces problématiques peuvent généralement être anticipées. Évoquant le laboratoire dont elle dépend, elle signale que les problématiques de sorbonnes sont connues depuis longtemps. Or elles n'avaient pas encore été étudiées. D'autres laboratoires rencontrent des sujets identiques. Elle se demande dans quelle mesure l'université pourrait créer des fonds spéciaux dédiés aux problématiques d'hygiène et de sécurité.

M. GRASSET met en exergue les enjeux relevant de l'hygiène et de la sécurité qui sont prioritaires. Une première catégorie de ces enjeux concerne tout d'abord les bâtiments hors activités de recherche. Le diagnostic opéré au niveau de l'établissement a mis en évidence des dysfonctionnements sur de nombreuses sorbonnes. Il est nécessaire de les prendre en compte. L'Université opère un travail pluriannuel pour y remédier.

Il existe un autre enjeu directement lié aux manipulations de recherche. De fait, une enveloppe est disponible pour répondre à certains besoins de ce type. Il est néanmoins nécessaire d'arbitrer ces demandes. Nantes Université s'engagera au titre de cette enveloppe exceptionnelle sur les enjeux hygiène et sécurité dès lors que les dépenses concernées visent à permettre à des manipulations de recherche de fonctionner de nouveau.

MME SCHLAEPPI, Directrice Générale des Services, ajoute qu'un travail est conduit par la direction en charge de la prévention, afin de construire un travail abouti en lien avec les problématiques des sorbonnes. Certains laboratoires doivent encore faire part de leur retour sur le sujet. En tout état de cause, ce travail considérable a été pris à bras-le-corps et il avance. Les échanges se tiennent avec l'ensemble des laboratoires concernés pour faire aboutir le dossier et mettre en place les mesures correctives requises.

M. GRASSET ajoute, en réponse à la deuxième remarque qui a été formulée, qu'il ne s'agit pas de se positionner sur l'achat de nouveaux équipements, mais plutôt d'opérer une jouvence. De fait, la région ne fournit plus. Le CPER est le seul outil disponible dans ce domaine et les laboratoires sont aujourd'hui dans l'incapacité de remplacer des équipements qui coûtent plusieurs dizaines de milliers d'euros. L'Université ne dispose pas de budgets suffisants pour opérer des financements d'objets à 100 000 €. Elle tâche néanmoins d'assurer le dépannage ou la jouvence d'une partie des équipements, dans la mesure où des cofinancements sont opérés, par exemple par les ANR. Toutes les universités se sont opposées à la décision de la Région de supprimer l'appel à projets petits et moyens équipements. Malheureusement, elles n'ont pas été entendues.

Le Conseil académique approuve à l'unanimité les propositions de répartition des subventions pour le soutien exceptionnel aux unités de recherche, telles que discutées en séance.

4. Appel à projets régional « Étoiles montantes (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)

M. GRASSET explique que le Conseil académique est appelé à se prononcer sur les propositions formulées après les discussions qui se sont tenues le mercredi précédent en commission permanente. Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et d'accompagner de jeunes chercheurs prometteurs et susceptibles d'obtenir à court terme financement de l'ERC.

Le montant de la subvention est de 140 000 € sur une durée totale maximale 24 mois, avec une obligation de cofinancement des établissements employeurs à hauteur de 15 % du montant total. En l'occurrence, Nantes Université s'engage à soutenir tous les lauréats « Étoiles montantes » à hauteur de 17 000 € maximum. Une enveloppe globale de 60 000 € est disponible à cette fin.

Plusieurs candidatures ont été réceptionnées dans ce cadre. Leur analyse suppose de tenir compte du dossier scientifique d'une part et du candidat d'autre part. L'enjeu scientifique est plutôt examiné par le Conseil académique. Les rapporteurs sont appelés à analyser les impacts scientifiques du projet en termes de visibilité européenne et internationale notamment. En parallèle, les ingénieurs Europe évaluent pour leur part le potentiel du candidat à obtenir *in fine* l'ERC.

Un tableau reporté sur le document support fait état de cinq candidats. Les informations qui y figurent précisent l'avis des ingénieurs Europe et des rapporteurs. À noter que la région impose d'opérer un classement au moyen des items favorable, très favorable ou extrêmement favorable. Le classement qui a été opéré est précisé sur le document support. Il est proposé au conseil académique de valider ce classement.

M. ROUSSET souhaite savoir si des chercheurs des établissements composantes peuvent également soumettre leur candidature pour intégrer ce dispositif.

M. GRASSET confirme. Tout chercheur d'un établissement composante peut déposer sa candidature. À noter que le cas échéant, celle-ci ne sera pas étudiée par le Conseil académique.

MME ISHOW se demande dans quelle mesure les différents établissements de Nantes Université pourront unir leurs forces pour constituer un service commun d'accompagnement. Elle s'interroge en outre sur le bilan des précédentes éditions et plus précisément sur le devenir des personnes qui ont été financées et soutenues jusqu'à présent, notamment en termes d'ERC. Elle se demande enfin dans quelle mesure Nantes Université pourrait également soutenir ce projet dans le cadre d'un rapprochement plutôt que de recourir à des cabinets privés.

LA PRÉSIDENTE répond, relativement à cette dernière question, que l'objectif consiste à travailler collectivement à un service d'appui pour les collègues, ce qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec ce qui est en cours de construction sur les filières d'appui aux projets académiques au niveau des pôles et des établissements composantes. Ce projet existe à l'échelle de Nantes Université.

M. GRASSET signale qu'il n'est pas en mesure de répondre à la deuxième question posée. Il vérifiera les indicateurs concernés. Il précise néanmoins qu'il s'agit de la septième édition des « Étoiles Montantes ». Si ce dispositif n'était pas pleinement satisfaisant, il y aurait vraisemblablement été mis un terme. Enfin, pour ce qui concerne le dernier point, la remarque a été entendue.

Le Conseil académique approuve à l'unanimité le classement annexé pour les candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets « Étoiles Montantes » 2022 de la région Pays de la Loire.

5. Appel à projets régional 2022 « soutien aux infrastructures de recherche ligériennes (2022) » (pour approbation sur proposition de la CPCAC)

M. GRASSET explique que là encore, le Conseil académique est appelé à se prononcer sur les propositions formulées par la commission permanente. Cet appel à projets procède d'un outil de la région. Celui-ci vise à soutenir le développement d'infrastructures de recherche sur le territoire ligérien. Il vise à faire émerger des offres de services ambitieuses permettant d'amplifier la diffusion des technologies de pointe vers le monde socio-économique. À noter que la région ne financera que des objets qui répondent à une logique de mise en commun.

Ce dispositif doit permettre d'acquérir des équipements neufs ou d'assurer des jouvences d'équipements discriminants pour un montant compris entre 150 000 € et 1 000 000 € hors-taxes. Les dépenses éligibles dans le

cadre de cet appel à projets doivent viser l'acquisition d'équipements ou des aménagements de locaux destinés à installer ces équipements (réhabilitation, mise aux normes...).

Le taux d'intervention de la région se limite à 60 % du montant total HT du projet. Ceci suppose par conséquent d'apporter un cofinancement d'au moins 40 %. À noter à ce propos que si un objet coûte plusieurs centaines de milliers d'euros, peu de laboratoires sont en mesure de pouvoir apporter ce budget complémentaire. C'est pourquoi les laboratoires qui se positionnent sur cet appel à projets sont très rares. Tous n'ont pas la capacité financière d'accompagner des projets au moyen de leurs fonds propres.

Une seule demande de financement a été déposée au nom de Nantes Université. Elle intègre quatre projets. Ils sont décrits sur le document support. Ces quatre projets émanent des structures de recherche suivantes : UAR Biocore, GeM, CGC12NA, IMN.

Le Conseil académique approuve à l'unanimité le soutien aux candidatures déposées par Nantes université, d'une part, et par les autres établissements tutelles déposants d'autre part, dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux infrastructures de recherche ligérienne » 2022 de la région Pays de la Loire tel qu'annexées.

POINTS FORMATION

6. Calendrier universitaire 2022-2023 (pour approbation)

M. GUEVEL, Vice-président Formation et ressources éducatives libres, rappelle que le calendrier universitaire a comme chaque année une vocation pédagogique : organisation de l'année, informations sur les dates de rentrée, période d'examen. Ce calendrier est présenté par pôles et par semestre. Pour 2022 – 2023, année universitaire débutera le 22 août 2022 (pour le pôle Santé) et prendra fin le 1^{er} octobre 2023 inclus. Les périodes d'examen sont également précisées de façon à faciliter l'organisation de l'année universitaire.

Une décision a par ailleurs été prise avec le directeur général adjoint chargé de la formation. En l'occurrence, l'INSPE a exprimé un souhait de modification. Outre le fait que l'institut porte une offre de formation MEF, il prépare les étudiants aux concours, notamment au CAPES.

Le déroulement de l'année universitaire, avec les enseignements et les phases d'examen de première et de deuxième session pour valider le MEF, n'est pas appelé à évoluer. Toutefois, l'INSPE a signalé qu'elle pensait pouvoir clôturer les cours de préparation aux concours au 30 juin 2023, pour une échéance initialement fixée au 16 juin. La modification concernée ne porte pas d'enjeu particulier. Il souhaitait néanmoins la mentionner.

MME LEMU précise tout d'abord qu'elle est étudiante en FLCE, au sein du pôle Humanités. Elle a constaté que les vacances d'avril intègrent une semaine de révision, en rattrapage. Elle demande si un aménagement est prévu pour les examens. En l'occurrence, le nombre de semaines de révision sera moins important pour l'année universitaire 2022 – 2023, ce qui pourrait handicaper les étudiants au moment de leur examen.

M. GUEVEL explique que les calendriers sont élaborés par les équipes pédagogiques des composantes. Il partage le constat qui vient d'être dressé, mais il n'est pas en mesure d'y répondre. La remarque a été relayée auprès de la composante qui a répondu qu'elle pouvait difficilement faire autrement compte tenu de l'organisation complexe de ses formations. Les équipes pédagogiques concernées ont été invitées, pour la prochaine accréditation, à simplifier l'organisation de ces formations. L'organisation actuelle contraint fortement la planification du semestre. Les élus étudiants peuvent par ailleurs relayer les remarques des étudiants au sein des conseils concernés, en l'occurrence au sein du conseil de gestion de la FLCE.

Le Conseil académique approuve à la majorité le calendrier universitaire 2022 – 2023 (49 voix pour, 0 voix contre, et 10 abstentions).

7. L'éducation ouverte (pour débat)

LA PRESIDENTE indique qu'il est proposé d'ouvrir à l'avenir des sujets de discussion sans vote en vue d'échanger avec le conseil académique. En l'occurrence, le Vice-président Formation et ressources éducatives libres évoquera un sujet en lien avec l'éducation ouverte.

M. GUEVEL explique que l'éducation ouverte relève du périmètre qu'il recouvre. Elle s'inscrit en outre dans un engagement politique et une priorité de l'établissement, plus particulièrement dans la perspective de Nantes Université ouverte durablement.

De fait, la mission de service public de l'université l'engage à participer au progrès de la société, à la formation des étudiants et à leur émancipation. La connaissance est un bien commun que l'université se doit de partager plus largement avec la société. Ses formations et ses outils pédagogiques méritent d'être plus facilement accessibles afin qu'ils profitent le plus largement possible à la société.

Les différentes crises qui ont aujourd'hui cours, mais également l'obscurantisme ou encore la désinformation obligent les universités à diffuser et à partager le plus largement possible les connaissances qu'elles produisent. C'est justement ce que permet l'éducation ouverte.

Qu'est-ce que l'éducation ouverte ? Outre la production de ressources éducatives libres, l'éducation ouverte a pour objectif de rendre l'éducation accessible au plus grand nombre pour répondre aux objectifs de développement durable de l'ONU et à ceux de l'Europe.

Le partage des ressources éducatives au sein de Nantes Université repose sur la plate-forme moodle baptisée Madoc. Outre le partage des ressources éducatives, est également envisagée une ouverture de certaines ressources à un cercle de partenaires (universités françaises et européennes, EUniWell, ENT), mais aussi une ouverture des ressources au reste du monde (REL). Plus globalement, cette démarche reposera sur une volonté de visibilité, d'attractivité et de notoriété, ce qui sera valorisant pour les équipes pédagogiques.

L'analyse des pratiques des autres universités a démontré deux choses. D'une part, aucune université française n'est politiquement engagée en ce sens. Aucune ne déploie à ce jour l'éducation ouverte. En revanche, des universités de rang mondial sont engagées dans une démarche de ce type, parfois depuis plus de quinze ans. Ce constat interroge par conséquent, puisque certaines universités produisent d'ores et déjà des ressources éducatives libres pour une exposition et une accessibilité totale au monde entier.

Conformément à l'engagement politique pris par Nantes Université, des partenariats ont été actés, notamment avec l'Université Catholique de Louvain. Cette dernière a choisi depuis plusieurs années de faire de la connaissance ouverte un objet politique fort. Elle pourra faire profiter Nantes Université de son expérience et de son recul. Il sera ainsi possible d'accélérer la mise en œuvre de l'éducation ouverte au sein de Nantes Université.

Ainsi, un groupe de travail est engagé pour développer l'éducation ouverte au sein de cette communauté. Un travail est également en cours avec l'université Mohamed 5, de Rabat, en vue de créer des modules de formation

destinés aux enseignants et enseignants-chercheurs en mode ouvert. Un autre travail partenarial se déroule avec l'université de Sherbrooke.

L'éducation ouverte constitue une transformation pédagogique au service de :

- la qualité des formations (peer et public review),
- la réussite des étudiants (autonomie),
- l'accessibilité,
- la flexibilité,
- l'individualisation construction de nouveaux savoirs,
- le travail collaboratif,
- l'interdisciplinarité,
- l'internationalisation,
- la visibilité et la reconnaissance,
- le multilinguisme et le partage des cultures.

Ainsi, l'éducation ouverte répond aux nouveaux usages des étudiants et à leurs rapports à l'appropriation des connaissances. Tous mobilisent aujourd'hui des moteurs de recherche et réalisent de la curation de contenus.

Le professeur Colin DE HIGUERA a constitué une association réunissant 70 membres afin de développer certains items :

- développer un outil de création de ressources éducatives libres pour les étudiants et les enseignants, en vue notamment d'assurer un suivi des utilisateurs et d'améliorer les recommandations ;
- inciter *via* un « jeu sérieux » les enseignants-chercheurs et les étudiants à découvrir et à s'approprier le concept et les usages des pratiques éducatives libres ;
- élaborer un outil de curation et de création de ressources éducatives libres à partir d'un plan de cours défini par un enseignant, chaque item du plan de cours recevant des propositions de REL disponibles et adaptées.

Depuis 2017, le centre de développement pédagogique met en œuvre un programme d'action OPeN, pour « ouvrons la pédagogie sur les campus nantais ». Ce programme vise à décliner des actions de sensibilisation, d'animation, de formation, de production de ressources éducatives libres et de communication.

Au titre des actions concrètes et structurantes menées par ce service, il convient de citer les items suivants :

- OPeN App : construction de connaissances entre étudiants, enseignants, artistes, collaborateurs pédagogiques *via* des parcours expérientiels artistiques, créatifs et culturels ;
- OPeN Badges : création d'écosystèmes de la reconnaissance hors les murs de Nantes Université et des compétences des étudiants, développés dans les dispositifs informels ;
- EUniHuli : développement pédagogique en lien avec l'approche inclusive et l'Human Literacy, concept qui place l'être humain « au cœur de notre projet et met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie et sur la célébration de la diversité ».

Une conférence dédiée au thème de l'Open Education Global sera organisée pour la première fois en France. Organisée par Nantes Université, cette conférence vient démontrer l'engagement de l'établissement en matière d'éducation ouverte. 70 personnels de Nantes université s'y sont inscrits. Cet événement se déroulera du 23 au 25 mai en présence de la présidente de Nantes Université.

LA PRESIDENTE souligne que l'objet du présent point consiste à pouvoir échanger avec les membres du Conseil académique sur les enjeux de l'éducation ouverte, qui s'inscrit dans une démarche globale de connaissances ouvertes et de diffusion des publications scientifiques. Cette démarche concerne également les données de la recherche ou encore les données de fonctionnement de l'établissement. Il s'agit d'une approche globale d'ouverture qui est portée par Nantes Université.

Les enjeux sont multiples, notamment linguistiques ou encore culturels. De fait, il existe un enjeu à faire exister d'autres modes de pensée, d'autres langues. À noter que beaucoup de pays du Sud, notamment des pays francophones, sont en attente de pouvoir s'emparer des ressources disponibles en langue française. Il est donc nécessaire d'en diffuser.

MME GASCHET relève que la démarche pourra permettre de mieux contrôler les modalités de à disposition des ressources pédagogiques. À ce jour, certaines publications sont diffusées sur des plates-formes que l'université ne contrôle pas il n'est pas toujours facile d'en obtenir le retrait. Il sera donc satisfaisant de pouvoir mieux contrôler ces modalités de diffusion. Il sera par ailleurs important de pouvoir s'assurer que les contenus qui seront diffusés ne seront pas modifiés *a posteriori*.

MME SAUVAGET suggère par ailleurs d'étudier l'opportunité d'établir un partenariat avec l'agence régionale de santé. En effet, cet organisme finance certains projets de simulation en santé, en bien-être ou encore qualité de vie au travail. Il serait également pertinent d'envisager des partenariats pour favoriser la transformation en langage des signes ou pour imaginer certains supports adaptés aux étudiants ou professionnels qui sont confrontés à certaines difficultés.

M. GOURRAUD évoque pour sa part un MOOC de biologie cellulaire en langue française qui enregistre 5 millions de vues sur YouTube. Cette vidéo a été visionnée depuis 80 pays dans le monde. D'autres dispositifs de ce type rencontrent un très fort succès. De fait, le projet qui vient d'être évoqué constitue un enjeu monumental. Et pourtant, l'institution doit comprendre qu'ouverture n'est pas synonyme de naïveté. Peut-être faudra-t-il veiller à ce que certains contenus ne soient pas ouverts au plus grand nombre, puisqu'il devient ainsi possible de les exploiter de façon commerciale. Il convient d'être vigilant sur les licences qui accompagneront ces contenus.

LA PRESIDENTE savoir que le modèle Creative Commons est le modèle le plus ouvert. Toutefois, d'autres licences existent. Chaque licence présente ainsi des niveaux de restrictions différents. D'un point de vue pédagogique, il s'agit de permettre à chacun de choisir une licence en fonction du degré de libération de la ressource qu'il propose.

M. HAÏDEN souhaite savoir si les données qui seront ainsi partagées seront hébergées par Nantes Université ou à l'externe.

LA PRESIDENTE explique que la souveraineté des données constitue un enjeu majeur. La plate-forme de données qui a été retenue est hébergée en France. Ce paramètre extrêmement important est pris en compte par les équipes en charge du projet.

MME WIELGOSZ-COLLIN relève que certains cours et contenus sont d'ores et déjà diffusés sans autorisation, sans qu'il soit véritablement possible d'y remédier. Rendre ces ressources accessibles peut éventuellement constituer une solution. Certains professeurs qui enseignent dans des lycées demandent même s'il est possible de permettre à leurs élèves d'accéder aux cours de l'université afin qu'ils puissent préparer des concours d'entrée.

M. ADELE relève par ailleurs que la démarche qui a été décrite ainsi que le développement du numérique dans l'enseignement doivent être mis en lien avec l'évolution des métiers universitaires. En l'occurrence, un travail considérable de production de contenus numériques a été réalisé. Ces contenus n'existaient pas 20 ans auparavant. Des ressources complémentaires ont été produites ce qui témoigne notamment de l'engagement très fort des enseignants. Il semble néanmoins nécessaire de prendre du temps pour penser les métiers pédagogiques dans leur ensemble, mais aussi pour penser les questions éthiques qui se posent. Ces questions éthiques portent notamment sur le rapport entre l'humain et la machine. De fait, si la machine offre de nombreux atouts il est sans doute nécessaire de revaloriser l'humain. Il convient également de tenir compte des impacts environnementaux des dispositifs numériques.

M. EVEILLARD considère pour sa part qu'il est très important de tenir compte de la recherche. La plupart des cours qui constituent des ressources libres d'éducation émanent des universités anglo-saxonnes. Ces publications constituent un produit d'appel pour attirer des étudiants afin qu'ils suivent des formations relativement chères. La démarche qui a été décrite repose par ailleurs sur une excellence de la recherche. Il serait pertinent que le Conseil académique veille à assurer un bon équilibre entre formation et recherche en vue de mettre en valeur les compétences de Nantes Université, qui effectue de très intéressantes recherches.

M. GIOVATTO estime qu'il serait intéressant de s'ouvrir sur le territoire au moyen d'une présence concrète. Il suggère à cette fin d'ouvrir davantage les amphithéâtres et les salles de cours à des auditeurs libres. Des initiatives de ce type mériteraient d'être développées, en collaboration avec la Ville par exemple, pour inciter la population à venir à l'université. Il relate en outre des expériences qui sont conduites dans le domaine de la philosophie, en particulier dans les prisons. L'université pourrait s'emparer de ce type d'action pour s'ouvrir davantage sur le territoire.

M. GUEVEL assure que cette dimension d'ouverture intègre le projet qui vient d'être exposé. Il évoque à titre d'exemple des cours d'introduction au droit ou encore à la sociologie qui pourraient se dérouler en amphithéâtre et être proposés à des lycéens. Il est effectivement nécessaire d'entreprendre des actions pour favoriser l'accès du public à l'université.

MME ISHOW s'interroge pour sa part sur la place de l'humain dans le tout numérique, mais aussi sur les impacts environnementaux de la démarche qui a précédemment été décrite.

M PASCAUD considère par ailleurs qu'il serait intéressant de connaître les récepteurs et d'établir des réseaux. Il évoque à titre d'exemple le tissu associatif. Il serait opportun d'étudier qui sont les récepteurs, ce qui permettrait d'établir des liens avec ces différentes communautés. De fait, la communauté sportive n'aura pas les mêmes intérêts que la communauté artistique. Il serait donc pertinent d'identifier leurs différents intérêts.

M. GUILLOTON signale, au nom des élus étudiants d'InterAsso Nantes, que tous les professeurs n'utilisent pas Madoc pour mettre en ligne les corrigés d'exercices ou les annales des examens précédents. De plus, cette plate-forme est limitée à certaines formations, elle n'est pas ouverte à toutes les formations. Par conséquent, les élus étudiants demandent que tous les professeurs mettent en ligne *via* cette plate-forme les corrigés de TD, les diapositives des cours magistraux, les annales des années précédentes, ce pour chaque formation. Ils suggèrent en outre de supprimer les identifiants de connexion afin de faciliter l'accès à cette plate-forme au plus grand nombre. Ou alors, il serait opportun de paramétrer Madoc afin de permettre un accès par pôle. Cela servirait notamment l'intérêt des étudiants en dispense d'assiduité.

M. GUEVEL assure que l'objectif de la démarche vise l'ouverture complète et la plus rapide possible de Madoc au public. Les enseignants sont par ailleurs invités à mettre à disposition sur Madoc leurs supports pédagogiques, annales et corrigés. Il n'est néanmoins pas possible de les y contraindre. À noter que les étudiants peuvent faire preuve de persuasion et inviter les professeurs à mettre ces documents à leur disposition.

LA PRESIDENTE met en exergue qu'il n'est pas possible d'obliger les enseignants-chercheurs à mettre des ressources en ligne sur Madoc. Du fait du droit d'auteur, ce choix résulte nécessairement d'une décision individuelle de chaque enseignant-chercheur. Ils peuvent y être invités, mais en aucun cas contraints.

MME GASCHET relève qu'il sera par ailleurs nécessaire de faire évoluer la plate-forme Madoc, qui constitue également un outil de communication entre les étudiants inscrits au cours et leurs enseignants. Madoc est aussi devenu un outil d'évaluation.

M. GUEVEL assure que ces éléments sont pris en compte.

M. AUBERT considère en outre qu'il n'est pas toujours pertinent de tout mettre à la disposition des étudiants. Il explique à ce titre qu'il a précédemment été empêché de produire des documents supports pour dispenser ses cours en raison d'un problème de santé et qu'il a dû utiliser un tableau et une craie pour illustrer ses propos. Il a constaté à cette occasion que les étudiants étaient beaucoup plus réactifs. Les interactions étaient plus riches. Si la question se pose pour les BA, la qualité des cours s'en est trouvée améliorée. Quant aux annales, elles sont utilisées par les étudiants pour leur permettre de se préparer aux examens. Or à trop se préparer à un type d'exercice, les étudiants ne parviennent plus à avoir le recul et la réflexion que les enseignants souhaiteraient justement leur donner. D'un point de vue pédagogique, il serait donc préférable qu'ils se concentrent sur les cours qui leur sont proposés.

8. Ouverture du DU Passerelle (pour approbation)

M. GUEVEL explique qu'il est proposé au Conseil académique d'approuver la création de ce nouveau diplôme d'université baptisé Passerelle. Il s'agit de créer une nouvelle formation de type DU pour accueillir des étudiants réfugiés en situation d'exil qui souhaitent intégrer l'enseignement supérieur. La pratique de la langue française constitue pour eux un frein. Il s'agit de les aider à mieux pratiquer la langue française, mais aussi à favoriser leur acculturation et à leur proposer un accompagnement pour les aider à s'insérer socialement.

Il est proposé de créer ce DU selon deux niveaux, comme le précise l'exposé des motifs et les documents qui ont été transmis aux membres du Conseil académique. Sont ainsi à distinguer un niveau B1 et un niveau B2. À noter que si le volume d'heures par formation est important, le coût de formation reste néanmoins très bas.

Le service universitaire des langues, qui portera ce DU, propose également le Diplôme d'université d'études françaises (DUEF), sera en capacité de mutualiser et d'adosser les étudiants du DU Passerelle aux enseignements portés par le DUEF. Il a délibérément été convenu de minimiser le coût d'accès à cette formation, car le public auquel elle est destinée sera de fait en difficulté financière.

LA PRESIDENTE ajoute que ce DU a du sens au regard de l'engagement de l'établissement sur ces questions. Elle souligne à ce propos le travail qui a été mené par les équipes concernées. Elle ajoute que cela serait un beau signal si cette proposition d'ouverture du DU soit approuvée à l'unanimité par le conseil académique.

M. MADEC indique que les élus étudiants soutiennent fortement la création de ce DU, qui bénéficiera à des étudiants par ailleurs en très forte difficulté. Il souhaite néanmoins savoir si des actions sont prévues pour accompagner les étudiants à effectuer certaines démarches en lien avec le logement par exemple.

MME MORERE explique que l'UE 5 de ce DU vise justement à aider les étudiants en situation d'exil à résoudre les difficultés sociales auxquelles ils peuvent être confrontés.

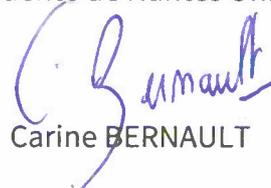
Le Conseil académique approuve à l'unanimité l'ouverture du DU Passerelle.

9. Questions diverses

LA PRESIDENTE signale qu'une consultation est ouverte depuis le début du mois d'avril et le restera jusqu'au 31 mai pour permettre de partager des idées sur un certain nombre d'actions à déployer au sein de Nantes Université. Les membres du conseil académique sont invités à participer à cette consultation et à inciter leurs collègues à y contribuer.

Fin de la séance à 12 h 15.

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT

